



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET COORDONNATEUR
DU MASSIF DES PYRÉNÉES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 9 mai 2023

Réunion du groupe ours, pastoralisme et activités de montagne du 9 mai 2023 : l'État renforce ses moyens

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du massif des Pyrénées et du Plan d'Actions « Ours Brun », a réuni, le 9 mai 2023 le groupe ours, pastoralisme et activités de montagne (GOPAM), avec Thierry Hegay, préfet délégué à l'ours, et en présence d'Olivier Thibault, directeur de l'eau et de la biodiversité au ministère de la transition écologique et de la cohésion des Territoires ainsi que Sébastien Bouvatier pour le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Le GOPAM est composé des élus du territoire, des représentants des professions agricoles, des associations de protection de l'environnement, des fédérations (randonnée pédestre, chasse...) et des parcs naturels.

Cette rencontre a poursuivi un double objectif :

- améliorer la cohabitation entre l'ours et le pastoralisme, et généralement toutes les activités de montagne ;
- définir collectivement des axes de travail et mettre en place des outils concrets de réponse aux problématiques rencontrées.

Elle a permis d'établir le bilan de la saison d'estive 2022 et de présenter les actions concrètes pour 2023. Ce GOPAM a également été l'occasion de préciser les mesures déjà mises en œuvre pour prévenir les accidents entre les hommes et les ours et de prendre en compte les propositions formulées par les acteurs concernés.

En 2023, 30% d'augmentation des crédits de l'État en faveur de la protection des troupeaux

Pour protéger les troupeaux des attaques, il est nécessaire de développer et de financer des outils et des actions de protection efficaces. L'État a renforcé les moyens de protection dédiés par rapport à 2022 :

- **3 000 000 € du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et de FEADER** pour le massif des Pyrénées (bergers, formation des pâtres, chiens, clôtures, cabanes, abris d'urgence, radio téléphones) ;
- **905 471 € de crédits du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires** (bergers supplémentaires en foyers de prédation, bergers d'appui et chiens de protection via un soutien à la Pastorale Pyrénéenne, protection des ruchers), **soit une augmentation de 30 % par rapport à l'année dernière.**

La mobilisation financière supplémentaire de l'État se traduira cette année notamment par :

- le maintien du soutien financier à plus de 500 postes de bergers et éleveurs gardiens ;
- la contribution de la part de l'État à hauteur de 1M€/an aux programmes régionaux mis en oeuvre par la région Occitanie et la région Nouvelle-Aquitaine permettant la création et la réhabilitation de cabanes et d'abris pastoraux ;
- 100 pâtres et bergers formés avant la montée en estive ;
- des moyens pour protéger les troupeaux (débroussaillage, clôture, rénovation de cabanes, etc.) ;
- le renforcement des moyens humains : financement de 2 postes de bergers d'appui supplémentaires (contre 7 en 2021 et 3 en 2020).

L'effarouchement : pérennisation de l'arrêté interministériel

Pour prévenir les dommages causés par l'ours brun lors de la saison d'estive dans les Pyrénées, les mesures d'effarouchement sont la solution ultime de protection des bergers, des éleveurs et des troupeaux. L'arrêté interministériel d'effarouchement, qui prévoit des mesures graduées allant de l'effarouchement simple (via des moyens sonores, olfactifs, lumineux) à l'effarouchement renforcé (tirs de cartouches à double détonation ou en caoutchouc) a été publié le 5 mai.

À ce stade, l'effarouchement renforcé reste nécessaire, car certaines estives sont soumises à une forte prédation. Utilisé à 5 reprises seulement en 2022, **l'effarouchement renforcé ne sera pratiqué dorénavant que par les seuls agents de l'OFB.**

Former et informer : pierre angulaire de la cohabitation

L'ours est un animal sauvage qui, comme tout animal sauvage, peut présenter des risques pour l'Homme. Pour mieux le connaître et ainsi adopter les bons comportements, l'Etat a souhaité renforcer les exigences en matière de formation des professionnels et d'informations aux citoyens.

Pour les professionnels, des formations ont d'ores-et-déjà été réalisées avant la montée en estive notamment sur les chiens de conduite et l'éthologie de l'ours (100 bergers formés en 2023). D'autres sont prévues à la descente de l'estive sur les chiens de protection, la sécurité en montagne ou les soins

vétérinaires. Les centres de formation des établissements d'enseignement agricoles du massif constituent les supports de ces formations, fondamentales pour former les bergers de demain mais également pour les appuyer grâce à la formation continue.

Pour les usagers de la montagne, la diffusion d'information sur les comportements à adopter aux abords des troupeaux gardés par des chiens de protection ou en cas de rencontre avec un ours est accentuée. Pour ce faire, des actions de prévention se développent encore : après l'équipement de 67 sites en panneaux d'information sur les bons gestes à suivre avant de partir en randonnée, une nouvelle campagne d'information au public sera lancée prochainement.

Retrouvez ces informations sur le site dédié : <https://info-ours.com/>

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)